POURQUOI UNE TELLE IMPUNITÉ ?

DOSSIER D'ISABELLE DURIEZ ET CATHERINE ROBIN

PARCE QU'ON N'ÉCOUTE PAS LES FEMMES, PARCE QU'ON NE LES CROIT PAS ET QU'ELLES ONT PEUR... PARLER EST UN EXPLOIT. ET LES VIOLENCES SUBIES RESTENT UN FLÉAU. COMMENT EST-CE POSSIBLE ?

Elle lui a annoncé qu'elle le quittait, alors le ton est monté. Fort. Elle a fini par alerter les gendarmes. Quand ils ont sonné à sa porte, elle était seule avec ses cinq enfants. Pendant qu'elle expliquait aux forces de l'ordre qu'une dispute avait éclaté, son mari est revenu au domicile, visiblement calmé. « La situation apparaissant normalisée, les militaires ont quitté les lieux », a expliqué un peu plus tard la procureure de la République de Compiègne. La jeune femme a alors sollicité un voisin pour la déposer à la gare de Noyon (Oise), avec trois de ses enfants. À son arrivée sur le quai, plusieurs coups de feu ont résonné. La mère de famille de 36 ans est tombée à terre, ainsi que deux de ses enfants, âgés de 5 et 3 ans. Le père, un policier, a ensuite retourné son arme contre lui.

L'histoire, qui s'est déroulée le 10 septembre dernier, est révoltante. Mais presque banale. En 2016, le ministère de l'Intérieur a comptabilisé 138 personnes décédées, victimes de leur conjoint ou ex-conjoint « officiel ». Dont 109 femmes, tuées par un homme (et 29 hommes, dont 28 tués par une femme). Neuf enfants sont également décédés en même temps que leur mère. Des chiffres qui devraient être sensiblement les mêmes en 2017, mais qui sont sans doute en deçà de la réalité, comme le montre la page « Féminicides » sur Facebook (lire p. 67). Contestant le décompte officiel, elle recensait déjà, le 26 octobre, 106 décès de femmes victimes de violences conjugales pour 2017. Chaque année, on entend ainsi le même refrain désespérant : « Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. » Derrière ce chiffre, sans noms et sans visages, des vies arrachées, des familles détruites, des destins en lambeaux. Et avant d'en arriver là, bien souvent, un quotidien de violences conjugales, psychologiques et physiques, demeurées à l'abri des regards derrière des volets clos.

En France, en 2015, 223 000 femmes auraient été victimes de violences conjugales, selon la plus récente étude de l'Insee (Cadre de Vie et Sécurité 2010-2015). Seulement 14 % d'entre elles ont porté plainte. Preuve de la difficulté à se libérer de la honte et du secret. « On exige des femmes qu'elles dénoncent leur agresseur, alors que c'est à la société de briser le silence, déplore le juge des enfants Edouard Durand, coauteur de "Violences conjugales. Le droit d'être protégée" (éd. Dunod). C'est aux professionnels de repérer les victimes et de ne pas les laisser passer devant eux sans les protéger. » Pour comprendre le mutisme de ces victimes, le magistrat de Bobigny explique qu'il faut analyser la stratégie de l'agresseur : « Dans presque toutes les situations, on repère un mécanisme identique : l'agresseur crée, dans le couple, un climat de tension, il inverse la

culpabilité, il recherche des alliés et verrouille le secret. En observant cette dynamique, on comprend pourquoi les femmes parlent peu. » Françoise Brié, directrice générale de la Fédération nationale Solidarité femmes (FNSF), reçoit 60 000 appels par an au numéro d'urgence de Violences femmes info, le 3919*. Elle explique combien « c'est long et très difficile de sortir de l'emprise d'un homme violent. Les femmes sont soumises à des injonctions contradictoires. D'un côté, on leur dit : "Partez, car vous mettez vos enfants en danger en restant avec votre mari violent." De l'autre, on les enjoint à ne pas priver leurs enfants du référent paternel. Quand, enfin, la femme se décide à partir, il faut que les services soient prêts à les accompagner, elle et ses enfants ». Ce qui n'est pas toujours le cas. Depuis plusieurs années, un réel effort a été conduit par les pouvoirs publics pour mieux former les professionnels (médecins, magistrats, policiers...) à écouter les femmes battues. Plus de 300 000 d'entre eux ont été sensibilisés depuis 2013. « La législation a évolué de façon volontariste et positive, constate Edouard Durand, mais dans la pratique, des failles persistent. »

« Il est vrai que la qualité de la prise en charge reste très aléatoire et hétérogène, remarque Anne Bouillon, avocate spécialisée dans les droits de la famille. Des femmes sortent de leur dépôt de plainte avec le sentiment que ce sont elles les coupables. C'est encore très compliqué pour elles de se sentir écoutées et protégées. » Françoise Brié acquiesce : « Certains policiers sont très actifs, quand d'autres sont traversés par des représentations stéréotypées qui sont très dures à déconstruire. » Passé l'appel au secours, il arrive que ces femmes doivent encore affronter d'autres déconvenues, comme lorsque leur plainte ne donne pas lieu à une procédure. « C'est toujours par manque de preuves, souligne Isabelle Steyer, avocate spécialisée dans les violences conjugales. Or, quand une victime va porter plainte, elle ne pense pas en termes de preuve, mais de souffrance. Elle se dit : "Je ne veux plus souffrir, je veux me protéger, je vais porter plainte." Et pas : "J'ai assez de preuves, je vais porter plainte." C'est toujours déstabilisant d'être confrontée au système judiciaire, qui exige des preuves, alors que la femme violentée a tout fait jusque-là pour cacher ce qu'elle subissait aux voisins, à la famille, aux amis. Dont l'agresseur l'a souvent totalement isolée, pour qu'il n'y ait pas de témoin. »

Afin de mieux traiter judiciairement les violences conjugales, certains experts préconisent la création de chambres spécialisées, où des magistrats formés ne traiteraient que ce genre de dossiers. Or « une chaîne est aussi solide que son maillon le plus faible, fait remarquer Edouard Durand. De ce fait, la question est moins celle de la chambre spécialisée que celle d'une sensibilisation et d'une meilleure formation de tous les professionnels, de façon continue et concomitante, pour limiter les incohérences dans l'intervention des tiers au sein de la famille. Inutile de former des policiers à l'accueil des femmes victimes, si, derrière, le reste des intervenants ne suit pas ». Et si les moyens ne sont pas au rendez-vous, notamment en matière d'hébergement d'urgence et de relogement. Car la plupart du temps ce sont les femmes qui doivent quitter le domicile pour se mettre à l'abri.

Le quatrième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) prévoyait la création de 1 650 nouvelles solutions d'hébergement adaptées à leur besoin. En ○○○

« LE CRIME PASSIONNEL N'EXISTE PAS EN DROIT FRANÇAIS »

LE FÉMINICIDE EST TRAITÉ DE FAÇON AMBIGUË PAR LES MÉDIAS ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX. ANNIK HOUEL, PROFESSEURE ÉMÉRITE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE À L'UNIVERSITÉ LYON-2*, DÉCRYPTE CETTE TENDANCE PROBLÉMATIQUE

ELLE. « Crimes passionnels », « amoureux éconduits », « drames de la passion »... Pourquoi certains médias continuent-ils à avoir une vision « romantique » des meurtres commis au sein du couple ?

ANNIK HOUEL. Il s'agit en fait d'un renversement de la culpabilité, que l'on observe dans la manière dont sont relatés les procès. Prenez cet exemple d'un article disant : « La jalousie a tué une victime innocente. Elle n'était même pas adultère. » Non seulement on déresponsabilise le tueur, mais, si la victime avait été adultère, elle l'aurait mérité, et lui aurait été excusable. Autre histoire : « Le seul tort de la victime avait été de se marier alors qu'elle se savait trop indépendante pour supporter la vie à deux. » Ou encore, au sujet d'une victime qui était infirmière en psychiatrie : « Tout de même, elle n'avait pas vu qu'il était fragile. » On lit cela tous les jours ! Les journaux reproduisent ces schémas à longueur d'articles. Cela reflète une vision extrêmement archaïque et très ancrée des rôles de l'homme et de la femme dans notre société – que l'on retrouve avec la couverture des « Inrocks » sur Bertrand Cantat.

ELLE. Comment cela ?

A.H. La photo de Cantat en sombre héros romantique, qui souffre « émotionnellement » – comme c'est écrit en couverture –, renvoie au fait que c'est un homme sensible, victime de ses émotions. Ce n'est pas un délinquant, mais un homme ordinaire rendu fou par la passion. Cette idéalisation de la passion amoureuse, très française, échappe à l'analyse et nie la violence masculine. On retrouve aussi très souvent dans les médias les termes « coup de folie », « pétage de plomb ». Mais, en droit français, le « crime passionnel » n'a jamais existé. Vous l'entendrez seulement dans les prétoires de la part de la défense. Et dans les journaux.

ELLE. En quoi cette couverture pose-t-elle problème ?

A.H. La première chose qui étonne, c'est le titre : « Cantat en son nom » renvoie au nom de celle qui n'est nommée nulle part dans les six pages consacrées à celui qui l'a tuée. Marie Trintignant est même réduite à un nom de lieu : « Vilnius ». C'est tout. En titrant son édito de réponse « Au nom de Marie », ELLE a saisi les enjeux. Il s'agit de l'invisibilité des femmes tuées. En cherchant bien dans les rubriques de faits divers, entre les vols et les chiens écrasés on trouve mention des meurtres. Mais sans noms, sans visages. Et le scandale de ces morts n'est jamais analysé en termes de violences conjugales.

*** Coauteure de « Crime passionnel, crime ordinaire » et de « Psychosociologie du crime passionnel » (éd. Puf)**

FRANCE KEYSER/MYOP ; DRFP/ODILE JACOB

○ ○ ○ janvier 2016, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes en recensait « 1 240 nouvellement créées, sans qu'elles soient systématiquement dédiées et adaptées ».

« Ce déficit illustre un réel manque d'ambition des pouvoirs publics sur cette question, selon Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes, qui collecte des fonds destinés aux associations. On comble les brèches, mais sans provoquer de mobilisation massive. Or, c'est un enjeu de société fondamental. Les violences faites aux femmes coûtent 3,6 milliards d'euros chaque année. On a vu, avec la sécurité routière, que, si l'on décide de faire d'un problème une priorité politique, les choses peuvent avancer. C'est de cette façon que, en Espagne, au début des années 2000, le gouvernement Zapatero a réussi à changer le regard de la société sur les violences conjugales. »

Changer de regard. Inverser les représentations. Et si la lutte contre les violences conjugales commençait par là ? « Finalement, la cause profonde de tout cela reste que l'égalité entre hommes et femmes ne va pas de soi, déplore Anne Bouillon. Cette idée est encore révolutionnaire. Au XXIe siècle ! C'est la raison pour laquelle les violences contre les femmes ne sont toujours pas appréhendées et combattues comme il le faudrait. Nous sommes sur une égalité juridique en droits, mais pas dans les faits ni dans les têtes. Chez les êtres humains, les hommes tuent les femmes. C'est quelque chose que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le règne animal. C'est rassurant, dans un sens, car cela signifie que c'est culturel, et non naturel, donc, on peut le combattre, désapprendre ce qui a été appris. »

Ces dernières années, de jeunes collectifs féministes se sont emparés de ces questions, vigies attentives des dérapages machistes en tout genre sur les réseaux sociaux et ailleurs. Comme l'a encore démontré récemment la violente polémique qui a entouré la couverture des « Inrockuptibles » avec Bertrand Cantat, la tolérance sociale envers les violences conjugales s'amenuise petit à petit. La honte est en train, trop lentement il est vrai, de changer de camp. Grâce notamment à Morgan, Jacqueline, Cathy, Kadija, Géraldine, Muriel, Lucile, Florence et Ramona, ces neuf femmes puissantes dont les témoignages précieux et courageux, à la une de notre magazine, sont autant de mains tendues à toutes les victimes de violences.

*** 3919 : Violences Femmes Info, numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels.**

La rédaction de ELLE tient à remercier la Fédération nationale Solidarité femmes et sa directrice générale, Françoise Brié, ainsi que les avocates Anne Bouillon, à Nantes, et Isabelle Steyer, à Paris.

> « CHEZ LES ÊTRES HUMAINS, LES HOMMES TUENT LES FEMMES. C'EST UNE CHOSE QUE L'ON NE RETROUVE NULLE PART DANS LE RÈGNE ANIMAL. »
>
> ANNE BOUILLON, AVOCATE